Les Etats Généraux pour Marseille

Budget
Finances publiques
Le vrai/faux
Episode #1









Notre volonté

















Groupe de travail citoyen

- Rechercher les informations
- Rassembler les analyses
- Transmettre les outils et moyens

Interaction obligatoire

Pré Introduction

Histoire d'être au clair ...

https://dai.ly/x18l57o

















Introduction

Budget, compte administratif et principes comptables

Vote au printemps du budget prévisionnel

En fin d'exercice



Compte Administratif, par le maire



Compte de Gestion, par le comptable public



Séparation ordonnateur / comptable



le maire engage la dépense



- l'agent comptable (DRFIP) signe les chèques
- Compte administratif: c'est le seul dont nous disposons à l'heure actuelle dans nos analyses.

Introduction

États généraux de Marseille

Budget, compte administratif et principes comptables

- A'S
- La comptabilité en partie double
 L'inscription d'un montant dans un compte « implique toujours la mention d'un montant exactement opposé dans un autre compte ». On parle alors de Crédit et Débit.







Le principe de comparabilité



Ces principes sont souvent bafoués!



Le principe de spécialisation des exercices



Le principe de non-compensation



- Le principe de non-affectation
- Le budget est en principe un budget annuel (pluri annualité dans les AP)

Introduction

Quelques définitions

Ressources d'investissement : les ressources d'investissement (emprunts, subventions, etc.) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par la commune et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts qu'elle a contractés.





Emplois d'investissement : les emplois d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisition de bâtiments), et le remboursement d'emprunts.



Capacité d'autofinancement : la capacité d'autofinancement correspond à l'excédent de produits de fonctionnement qui pourra être utilisé entre autres pour rembourser des emprunts ou financer de nouveaux investissements.







Résultat comptable : le résultat comptable représente la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. A la différence de la capacité d'autofinancement, il ne caractérise pas le potentiel de liquidité de la commune.

Fonds de roulement : le fonds de roulement constitue la trésorerie d'une commune. Il résulte de la différence entre les financements (dotations, subventions, emprunts) disponibles à plus d'un an et les immobilisations.

Notre Compte Administratif Où le trouver ...





http://mairie.marseille.fr/administration-de-la-commune/le-budget



Sur le site de l'opendata DataSud.fr :

https://trouver.datasud.fr/dataset/marseille-compte-administratif





Sur le site de l'opendata du gouvernement :

https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/balances-comptables-des-collectivites-et-desetablissements-publics-locaux-avec-la-presentation-croisee-nature-fonction-2017/



2



Sur le site des citoyen ne de Marseille

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eq-transparency



A la direction financière de la ville, rue sylvabelle, 13006

Notre direction financière (est sympathique)











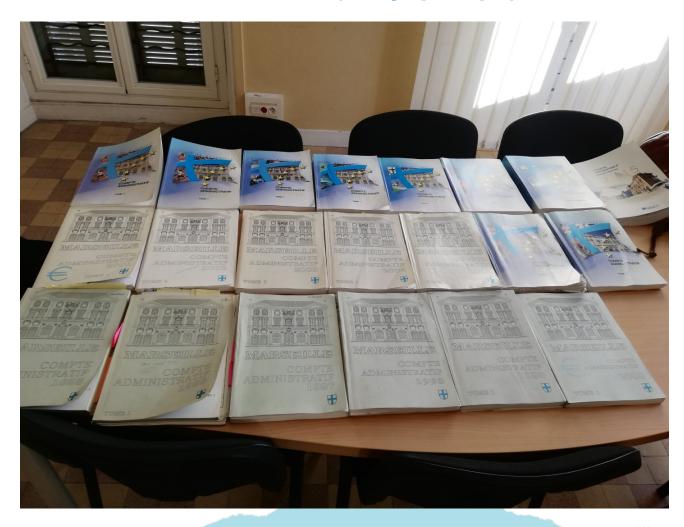








Notre direction financière (est sympathique)











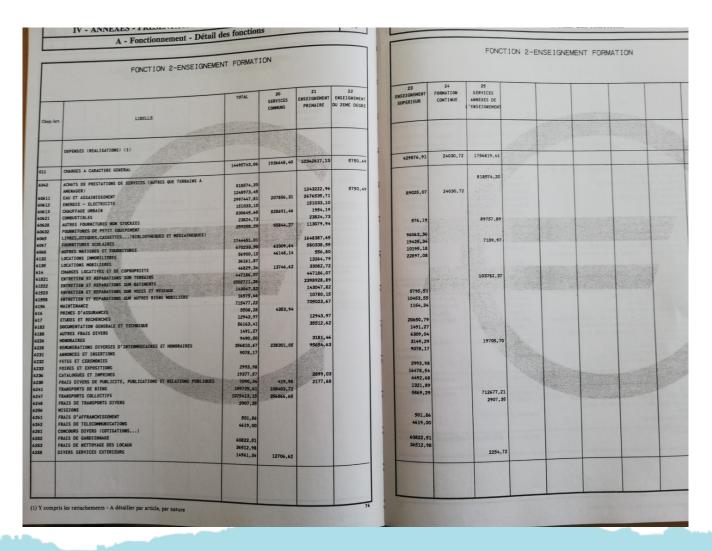








Notre direction financière (est sympathique)



















II y a la forme ...

http://citoven-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf



















La Forme:

- **Document Pdf** de 556 pages
- Pas d'images
- **Nomenclaturé**, répond à l'instruction budgétaire et comptable M14 imposé par le code général des collectivité territoriales : https://www.collectiviteslocales.gouv.fr/m14, Département, Régions, Métropole répondent à leur propres instructions mais quasi similaires

Et il y a le fond ...

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf







Le Fond :

 Bilan : détail croisé COMPTE/FONCTION sur INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT, en DEPENSES et RECETTES : Possibilité de connaître les DEPENSES de FONCTIONNEMENT pour la FONCTION « écoles maternelles » et concernant le COMPTE « Energie/Electricité » (p.66)



- La Dette (situation des emprunts) (p.158)
- **Patrimoine** (R. 2313-3 du CGCT)— Entrées (p.198) Sorties (p.301) (page 294)
- Patrimoine (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Entrées (p.312) Sorties (p.313)



• **Emprunts Garantis** non Bailleurs (exemple SAFIM), Bailleurs (exemple p.318)

3

- Subventions Association / Autres (p.429)
- Autorisations de programmes et Crédits de paiement (p.459)



Et il y a le fond ...

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf







Le Fond :

• **Bilan**: détail croisé COMPTE/FONCTION sur INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT, en DEPENSES et RECETTES: Possibilité de connaître les DEPENSES de FONCTIONNEMENT pour la FONCTION « écoles maternelles » et concernant le COMPTE « Energie/Electricité » (p.66)



- La Dette (situation des emprunts) (p.158)
- **Patrimoine** (R. 2313-3 du CGCT)— Entrées (p.198) Sorties (p.301) (page 294)
- Patrimoine (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Entrées (p.312) Sorties (p.313)



• Emprunts Garantis non Bailleurs (exemple SAFIM), Bailleurs (exemple p.318)

3

- **Subventions** Association / Autres (p.429)
- Autorisations de programmes et Crédits de paiement (p.459)

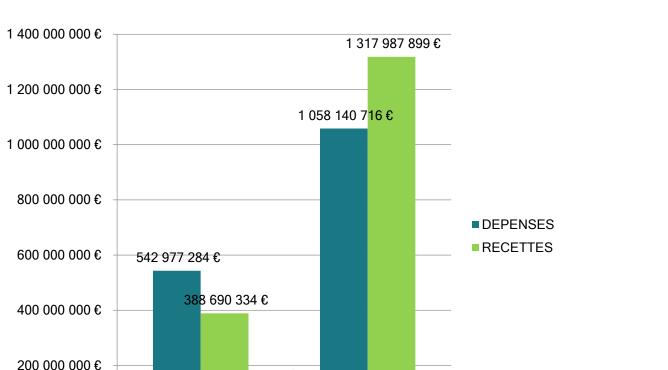


Comprendre le Bilan - Global

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf - p.26

INVESTISSEMENT





FONCTIONNEMENT







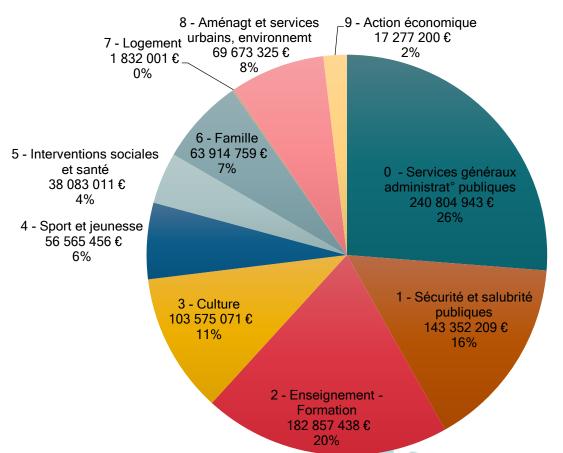








Par FONCTION - Dépenses de Fonctionnement













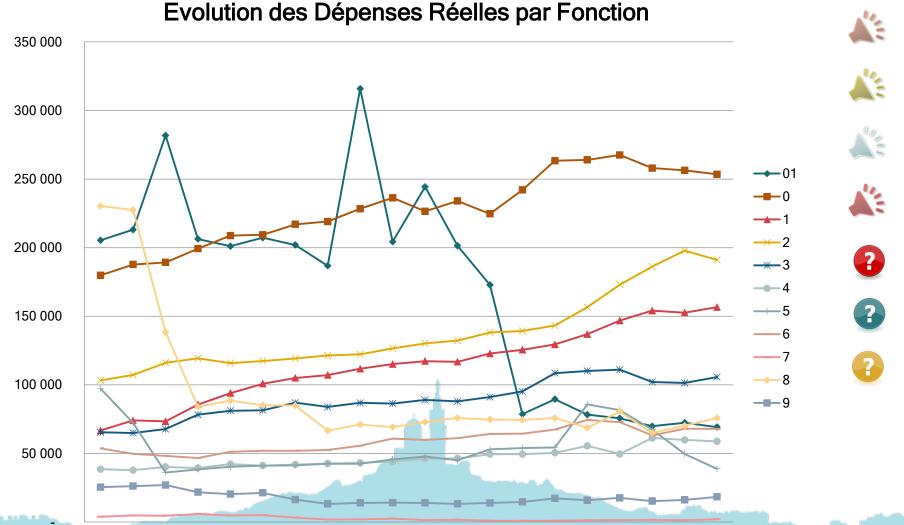






Par FONCTION - Dépenses de Fonctionnement





1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018

Par FONCTION - Recettes de Fonctionnement







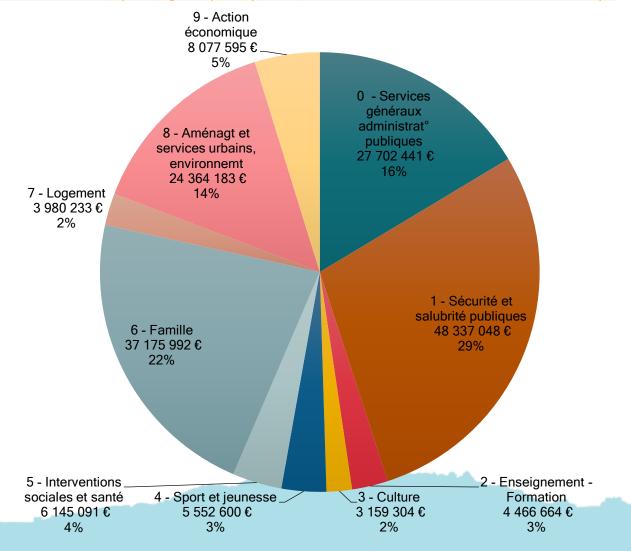












Par FONCTION- Dépenses d'Investissement







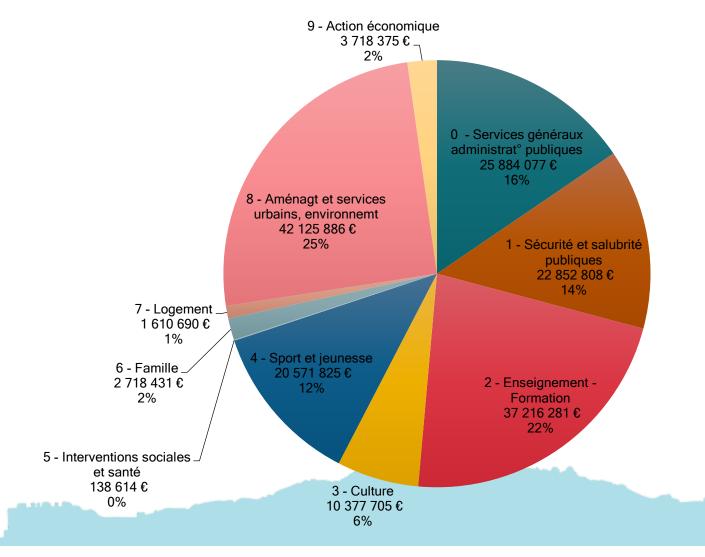












Par FONCTION - Recettes d'Investissement







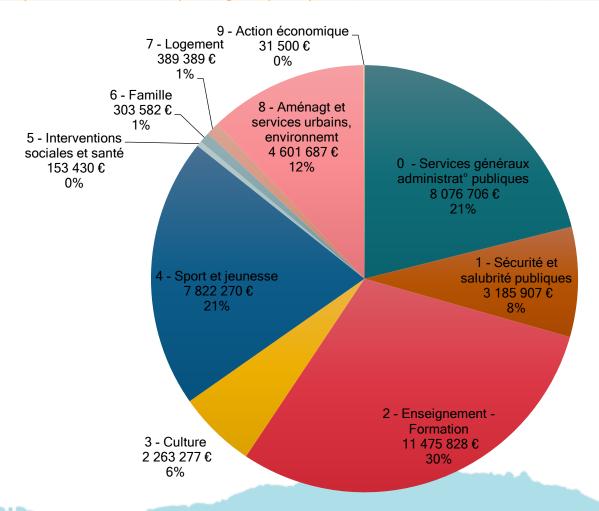












Par FONCTION - Recettes d'Investissement







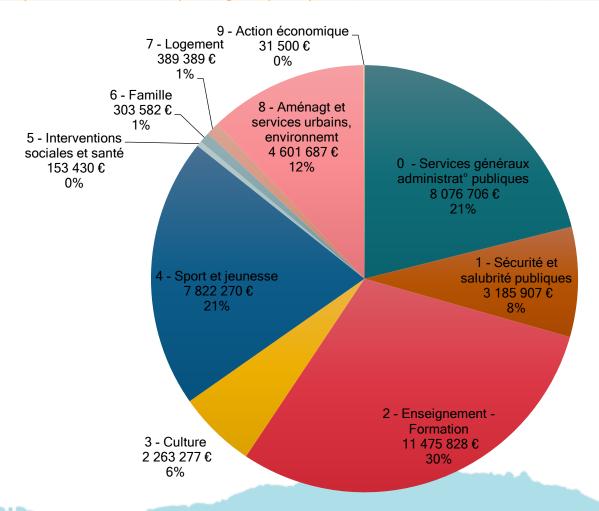












Par NATURE - Dépenses de Fonctionnement







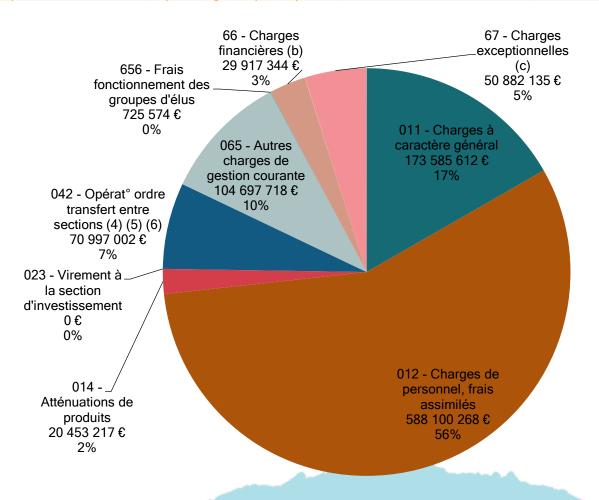












Et il y a le fond ...

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf







Le Fond:

 Bilan : détail croisé COMPTE/FONCTION sur INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT, en DEPENSES et RECETTES : Possibilité de connaître les DEPENSES de FONCTIONNEMENT pour la FONCTION « écoles maternelles » et concernant le COMPTE « Energie/Electricité » (p.66)



- **La Dette** (situation des emprunts) (p.158)
- Patrimoine (R. 2313-3 du CGCT)— Entrées (p.198) Sorties (p.301) (page 294)
- Patrimoine (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Entrées (p.312) Sorties (p.313)



• Emprunts Garantis non Bailleurs (exemple SAFIM), Bailleurs (exemple p.318)

?

- **Subventions** Association / Autres (p.429)
- Autorisations de programmes et Crédits de paiement (p.459)



La DETTE







La dette = situation des emprunts (p.158) :

- Nature:
 - **Emprunts obligataires (CRD 363,1 M€):** Un emprunt obligataire est une dette émise par Marseille pour se financer auprès d'investisseurs, appelés les obligataires. Les obligations sont des titres financiers assimilables à une dette pour l'entreprise qui émet les titres. Lors d'un emprunt obligataire, l'émetteur et le souscripteur signent un contrat obligataire pour formaliser le prêt qui fixe notamment la maturité et le taux d'intérêt. Titre renégociable.

Emprunts auprès des organismes financiers (CRD 1 297 M€)

Type de taux :

V : Variable, F : Fixe, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).



Profil d'amortissement :

F: In Fine (le capital est rembours à la fin), P: Amortissement Progressif, C: Amortissement Constant, X: autres

Possibilité de remboursement anticipé :

O: Oui, N: Non ... a étudier pour rachat de la dette

RIEN D'EXTRAORDINAIRE













Et il y a le fond ...

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf







Le Fond:

- Bilan : détail croisé COMPTE/FONCTION sur INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT, en DEPENSES et RECETTES : Possibilité de connaître les DEPENSES de FONCTIONNEMENT pour la FONCTION « écoles maternelles » et concernant le COMPTE « Energie/Electricité » (p.66)
- As

• **La Dette** (situation des emprunts) (p.158)



- Patrimoine (R. 2313-3 du CGCT)— Entrées (p.198) Sorties (p.301) (page 294)
- ?
- Patrimoine (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Entrées (p.312) Sorties (p.313)
 Emprunts Garantis non Bailleurs (exemple SAFIM), Bailleurs (exemple p.318)

3

• **Subventions** Association / Autres (p.429)

Autorisations de programmes et Crédits de paiement (p.459)



Le PATRIMOINE







Attention : seules les entrées et sorties sont listées :

- Selon Code Général des Collectivité Territoriale ou Code de l'Urbanisme
- CGCT : Entrées p.198, Sorties p.301
- CU : Entrées p.312, Sorties p.313
- Exemple 42 rue de Loubon (http://webdelib.e-mrs.fr/webdelib/documents/2018 10 08 08 30/pdf/D0PCI.pdf) ??





A10.1 - ETAT DEG ENTINEES D IMMIOSIEICATIONS										
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement						
Acquisitions à titre onéreux										
23/01/2018	LOGICIEL MAELIS	10 337,15	0,00	2						
23/01/2018	"LE LEVER DE LUNE SUR UN PORT MEDITERRANEEN" - HENRY ARLES	22 100,00	0,00	0						
23/01/2018	ENSEIGNE "LE DOME" POUR COUPOLLE DOME	3 940,00	0,00	10						
24/01/2018	GERBEUR ELECTRIQUE	8 092,50	0,00	10						







Et il y a le fond ...

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf







Le Fond :

- Bilan : détail croisé COMPTE/FONCTION sur INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT, en DEPENSES et RECETTES : Possibilité de connaître les DEPENSES de FONCTIONNEMENT pour la FONCTION « écoles maternelles » et concernant le COMPTE « Energie/Electricité » (p.66)
- A's

- La Dette (situation des emprunts) (p.158)
- **Patrimoine** (R. 2313-3 du CGCT)— Entrées (p.198) Sorties (p.301) (page 294)
- Patrimoine (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Entrées (p.312) Sorties (p.313)
- ?

• Emprunts Garantis non Bailleurs (exemple SAFIM), Bailleurs (exemple p.318)

3

- Subventions Association / Autres (p.429)
- Autorisations de programmes et Crédits de paiement (p.459)



Les emprunts garantis







La ville accorde sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.















ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

													,			711-1 dı		
Désignation du bénéficiaire	mobilis d'amor	nnée de ation et profil tissement de nprunt (1)	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital I restant dû au 31/12/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem-	laux initial		Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie	Indices ou devises	Annuité garantie au cours de l'exercice			
	Année	Profil	garanti					bour- sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	d'emprunt (7)	pouvant modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					23 924 039,92	20 014 386,84											471 597,37	1 339 983,03
C.C.A.S	2012	Р	CCAS ACQUISITION DU SIEGE	CEP	2 633 705,16	2 428 726,01	19,75	A	F	FIXE	5,759	F	FIXE	4,680	A-1		118 686,67	72 573,74
CANAL DE PROVENCE	2015	Р	SIEGE SOCIAL MODIFICATI	CEP	2 693 391,26	2 465 113,48	18,67	A	F	FIXE	4,748	F	FIXE	4,680	A-1		120 746,57	79 598,21

Remplacer par

Les emprunts garantis

		1
Emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	238 663 065,94 €	
SOGIMA	107 243 750,57 €	000
HOPITAL AMBROISE PARE	96 750 961,71 €	A =
ASS FOYERS ATELIERS HANDICAPES	7 793 495,70 €	
FRANCOIS MIOLLIS	4 376 166,26 €	NO.
INSTITUT PAOLI CALMETTES	4 062 371,98 €	
RUE IMPERIALE	2 490 763,14 €	
	2 329 308,01 €	A'S
Sauvegarde 13	2 323 300,01 6	
Emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements		
sociaux)	20 014 386,84 €	
HOPITAL AMBROISE PARE	9 104 166,67 €	?
EPF PACA	4 963 557,12 €	
CANAL DE PROVENCE	2 465 113,48 €	?
C.C.A.S	2 428 726,01 €	
L'OEUVRE DU CALVAIRE	904 443,50 €	
SAFIM	148 380,06 €	?
	1 007 400 670 05 0	
Emprunts contractés pour des opérations de logement social	1 007 420 670,95 €	
HABITAT MARSEILLE PROVENCE	198 471 911,49 €	
ERILIA	110 269 776,38 €	
LOGIREM	91 790 313,69 €	
SOGIMA	86 237 266,03 €	
PHOCEENNE D'HABITATIONS	68 476 324,67 €	
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	53 574 350,30 €	
ICF SUD EST MEDITERRANEE	46 576 089,32 €	
DOMICIL	46 080 421,92 €	
MARSEILLE HABITAT	42 181 146,20 €e #1 - Citoyen	-ne-s-de-marseille.fr

















Et il y a le fond ...

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf







Le Fond:

- Bilan : détail croisé COMPTE/FONCTION sur INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT, en DEPENSES et RECETTES : Possibilité de connaître les DEPENSES de FONCTIONNEMENT pour la FONCTION « écoles maternelles » et concernant le COMPTE « Energie/Electricité » (p.66)
- 10.

- La Dette (situation des emprunts) (p.158)
- **Patrimoine** (R. 2313-3 du CGCT)— Entrées (p.198) Sorties (p.301) (page 294)
- Patrimoine (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Entrées (p.312) Sorties (p.313)
- ?

• Emprunts Garantis non Bailleurs (exemple SAFIM), Bailleurs (exemple p.318)

3

- Subventions Association / Autres (p.429)
- Autorisations de programmes et Crédits de paiement (p.459)



Les subventions















	Montant Versé
Personnes de droit privé	98 623 173,53 €
Associations	79 800 698,78 €
Autres	128 202,49 €
Entreprises	18 265 793,85 €
Personnes physiques	428 478,41 €
Personnes de droit public	30 701 032,17 €
Autres	6 780 891,59 €
Communes	14 966,45 €
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)	23 905 174,13 €
Total général	129 324 205,70 €

Et il y a le fond ...

 $\underline{http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES\%20ET\%20BUDGETS/2018\%20CA2018.pdf}$







Le Fond:

- Bilan : détail croisé COMPTE/FONCTION sur INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT, en DEPENSES et RECETTES : Possibilité de connaître les DEPENSES de FONCTIONNEMENT pour la FONCTION « écoles maternelles » et concernant le COMPTE « Energie/Electricité » (p.66)
- 100

- La Dette (situation des emprunts) (p.158)
- **Patrimoine** (R. 2313-3 du CGCT)— Entrées (p.198) Sorties (p.301) (page 294)
- Patrimoine (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Entrées (p.312) Sorties (p.313)
- ?

• **Emprunts Garantis** non Bailleurs (exemple SAFIM), Bailleurs (exemple p.318)

3

- **Subventions** Association / Autres (p.429)
- Autorisations de programmes et Crédits de paiement (p.459)



Autorisations de programme & Crédits de Paiement

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf - p. 459

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AP		Montant des CP						
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	paiement antérieurs réalisations cumulées au Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N		Restes à financer (exercices au-delà de N+1)			
I14-2000 Accueil et vie	7 150 000,00	0,00	7 150 000,00	7 099 787,44	141,43	141,43	52 063,13			
citoyenne I14-2001 Accueil et vie citoyenne	21 993 000,00	0,00	21 993 000,00	21 513 373,07	35 000,00	29 583,58	347 096,89			















Et il y a le fond ...

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf







Le Fond :

 Bilan : détail croisé COMPTE/FONCTION sur INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT, en DEPENSES et RECETTES : Possibilité de connaître les DEPENSES de FONCTIONNEMENT pour la FONCTION « écoles maternelles » et concernant le COMPTE « Energie/Electricité » (p.66)



- La Dette (situation des emprunts) (p.158)
- **Patrimoine** (R. 2313-3 du CGCT)— Entrées (p.198) Sorties (p.301) (page 294)
- Patrimoine (L. 300-5 du code de l'urbanisme) Entrées (p.312) Sorties (p.313)



• Emprunts Garantis non Bailleurs (exemple SAFIM), Bailleurs (exemple p.318)

3

- **Subventions** Association / Autres (p.429)
- Autorisations de programmes et Crédits de paiement (p.459)

?



Personnel





IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1



	C1.1 – ETA	T DU PERSONNE	L AU 31/12/N					
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	4
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	6,00	I
Directeur général des services	А	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	Ī
Directeur général adjoint des services	Α	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00	Ι,
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2 802,00	6,00	2 808,00	2 695,00	113,00	2 808,00	



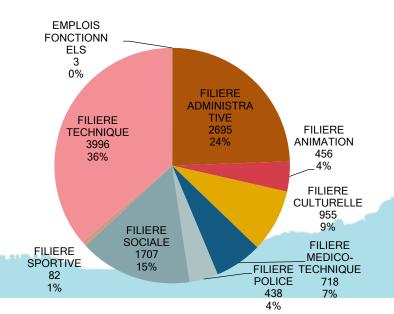


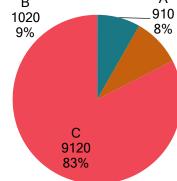




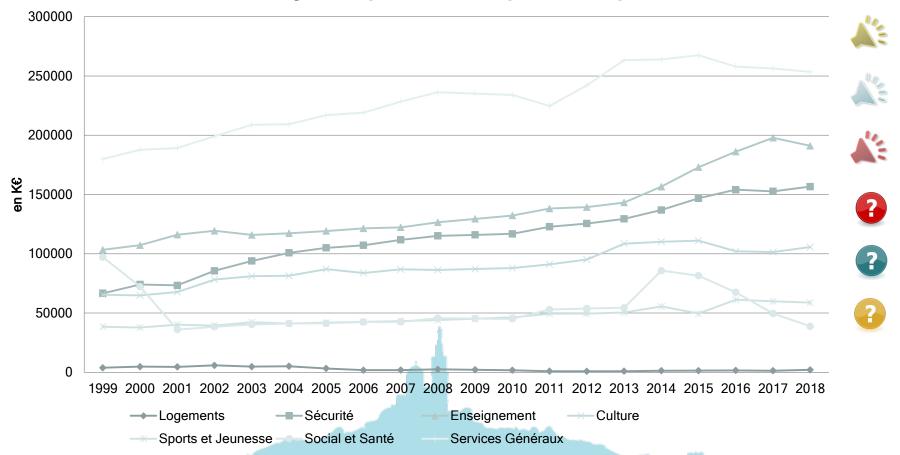












Quelques Etudes

Au bout du bout ...

http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eq-transparency/VILLE/COMPTES%20ET%20BUDGETS/2018%20CA2018.pdf





Bilan: détail croisé COMPTE/FONCTION sur INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT, en DEPENSES et RECETTES: Possibilité de connaître les DEPENSES de FONCTIONNEMENT pour la FONCTION « écoles maternelles » et concernant le COMPTE « Energie/Electricité » (p.66)



La Dette (situation des emprunts) (p.158)



Patrimoine (R. 2313-3 du CGCT)— Entrées (p.198) — Sorties (p.301) (page 294)



Patrimoine (L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées (p.312) - Sorties (p.313) **Emprunts Garantis** non Bailleurs (exemple SAFIM), Bailleurs (exemple p.318)



Subventions Association / Autres (p.429)



Autorisations de programmes et Crédits de paiement (p.459)



Personnel (p.505)

Quelques Etudes

Au bout du bout ...

















Ville & Métropole
Recettes de la ville
Budgets Annexes
Organismes Partenaires
Délégations de Service Public
Les écoles
Les PPP
Exclu! Le rapport de la CRC

Au bout du bout ...

















Ville & Métropole

Situation de départ

- États généraux de Marseille
 - A'S
 - **L**':
 - V:
 - A's
 - ?
 - 3
 - ?

- Création au 1^{er} janvier 2016 : Fusion de 6 intercos, 92 communes, 1,8 Mh, CUM(18 communes)
- Métropole = EPCI
- Flux financiers complexes orchestrés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET): neutralité budgétaire Taxe Pro Unique <-> Transferts Compétences (attribution de compensation)

Compétences

États généraux de Marseille

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
 - Assainissement et eau, Cimetières, abattoirs, MIN, SDIS
- Protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie
 - Gestion des déchets
 - Lutte contre la pollution de l'air
 - Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains
 - Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
 - Autorité concessionnaire de l'État pour les plages
- Mais ... Certaines de ces compétences sont provisoirement redéléguées à la Ville, ce qui complique la lecture des comptes, et la vie des citoyens.















La fiscalité de la Ville et de la Métropole

















Les principaux impôts

- La Taxe d'habitation (TH) en voie de disparition théoriquement compensée à 100 % par l'Etat
- La Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- La Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- La Contribution Economique Territoriale (CET) qui remplace la taxe professionnelle depuis 2010. Elle se compose de :
 - La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
 - La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

La fiscalité de la Ville et de la Métropole

- Les taux métropolitains sont les suivants :
 - taxe d'habitation (TH) à 11,69 %;
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 2,59 %;
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à 2,78 %;
 - cotisation foncière des entreprises (CFE) à 31,02 %.
- Les taux « Ville » sont les suivants :
 - taxe d'habitation (TH) 28,56 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 24,02 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 24,99 %

L'assiette (base sur laquelle sont établis les taux) est bien sûr identique.

La CET est répartie entre communes, EPCI, département et région :

<u>communes</u> et <u>établissements publics de coopération</u> <u>intercommunale</u> (EPCI) : totalité de la CFE et 26,5 % de la CVAE. <u>départements</u>: 23,5 % de la CVAE.

régions : 50 % de la CVAE.

Une belle usine à gaz!

















Résultat

États généraux de Marseille

Métropole: Les recettes fiscales 2019 devraient s'établir à 1.124 M€, en augmentation de 2,4% par rapport à 2018.



Ville : Les recettes fiscales 2019 devraient s'établir à 767 M€, en augmentation de 2,5 % par rapport à 2018.













Au bout du bout ...















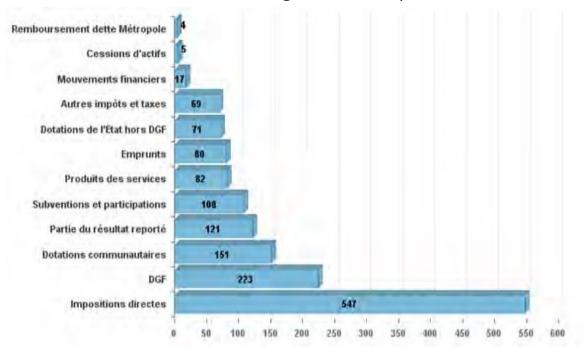


Recettes de la ville

Recettes de la ville

Un regard sur les recettes de la ville

Les moyens de financement du Budget Primitif 2019, pour l'ensemble des deux sections, en mouvements réels y compris la partie du résultat reporté nécessaire au financement des opérations de l'exercice, s'élèvent en recettes à 1 478 M€ (contre 1 464 M€ en 2018, soit moins de 1% d'augmentation).



















Recettes de la ville

Un regard sur les recettes de la ville



DGF, dotation forfaitaire, DSUCS et DNP



Pour être éligibles à la DSU, les communes de plus de 10 000 habitants sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique calculé à partir de 4 critères pondérés de ressources et de charges, constitués du potentiel financier, de la part de logements sociaux, de la proportion par logement éligible à l'APL et du revenu moyen par habitant.







DNP : avoir une richesse fiscale plus faible que la moyenne (indicateur calculé à partir des bases fiscales),



 avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.



?

Marseille coche toutes les cases....

Recettes de la ville

Un regard sur les recettes de la ville

États généraux de Marseille

En conclusion:

Les marges de manœuvre budgétaire de la ville sont :

- L'endettement
- La politique fiscale
- Les produits du service et du domaine (stationnement...)

Les contraintes budgétaires :

- Les contraintes réglementaires
- La contractualisation avec l'Etat :

Le contrat signé par la Ville de Marseille pour les exercices 2018 à 2020 prévoit que les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal ne pourront progresser de plus de 1,25 % chaque année, ce qui se traduit par un volume plafond à ne pas dépasser au titre de chacune des trois années.

+ 1,25 % par an permet d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement d'un peu plus de 12 M€ par exercice.















Au bout du bout ...

















Budgets Annexes

Budgets Annexes

D'autres budgets ...



Les budgets annexes sont votés en équilibre (subvention du budget principal comprise) comme le budget principal. Leur utilité est d'isoler les dépenses et les recettes d'une structure particulière.





Les budgets annexes de la Ville sont :

Le budget annexe des Pompes Funèbres

Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai

?

Le budget annexe du Stade Vélodrome

Le budget annexe des Espaces Événementiels

Le budget annexe Opéra-Odéon

Par ailleurs, le budget des marins-pompiers fait l'objet d'une présentation détaillée séparée.

Au bout du bout ...







Organismes Partenaires











Organismes Partenaires

il y a aussi à voir du coté de ...



• La SOLEAM: La SOLEAM (SPL), dont la Métropole est désormais l'actionnaire principal à 80 % (ville de Marseille : 20 %). 69 agents. La Ville de Marseille lui a confié dernièrement la convention de mandat de ravalements de façades.



• Marseille Habitat: 3000 logements, 46 salariés SEM (actionnaires Caisse des dépôts, caisse d'épargne, UNICIL (Action logement) et Chambre de commerce). Est censée intervenir sur les copropriétés en difficulté, pour la résorption de l'habitat dégradé, en particulier dans le domaine du logement en diffus, social ou assimilé.



• Habitat Marseille Provence (HMP): Pour rappel, au 1er janvier 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue l'autorité publique de rattachement de l'office HLM.



• La SOGIMA: C'est une SEM. 57 M€ CA en 2017. 110 salariés. la Ville de Marseille est actionnaire à 44 %. 5700 logements, 179 logements étudiants 148 FJT, 90 000 m2 bureaux et commerces.



• L'Agam (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise): Une agence d'urbanisme a pour mission d'offrir à ses partenaires (Métropole, collectivités territoriales, État, acteurs publics...) des outils d'analyse et d'aide à la décision, notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement du territoire. L'Agam compte 65 salariés ; elle est financée essentiellement par la Ville (35 %) et la métropole (54 %). Le rapport d'activité ne comporte aucune donnée financière... Actuellement, deux Agences, l'AGAM et l'AUPA (territoire du Pays d'Aix), interviennent sur le territoire métropolitain. Leur fusion devait intervenir en 2019. la subvention municipale (800 000 € en 2018) a été reconduit en 2019.



• La Société du Canal de Provence (SCP) : La Ville de Marseille, actionnaire historique de la SCP, a cédé ses actions à la Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais compétente en matière d'eau potable.



• La SOMIMAR : La SOMIMAR, dans laquelle la Ville de Marseille est actionnaire à 6 %, est spécialisée dans la gestion des MIN (marchés d'intérêt national).



• Le Crédit Municipal : Le niveau d'activité du Crédit Municipal devrait demeurer stable, tant pour les prêts sur gages que pour les souscriptions de prêts personnels.Les vérifications des instances de contrôle, notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, montrent que la situation financière est à la fois « confortable et sécurisée ».



Au bout du bout ...







Délégations de Service Public

DSP











A surveiller de près ... enfin ... comme on peut ...



La ville confie gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un opérateur économique dont la rémunération est « substantiellement liée au résultat d'exploitation du service ». C'est une notion de droit presque exclusivement française.















 Le délégataire est en principe rémunéré directement par l'usager et supporte en théorie une partie substantielle du risque financier de l'exploitation, au contraire risque est en revanche intégralement reporté sur la collectivité dans le cadre d'un marché public. C'est cette différence face aux risques encourus qui explique que la délégation de service public ne soit pas soumise au régime des marchés publics, mais à une procédure spécifique moins contraignante.

Les DSP doivent faire (en principe) l'objet d'un **suivi rigoureux** par le délégant (la personne publique) au minimum via un rapport annuel présenté au CCSPL pour avis et faisant l'objet d'une délibération.

Eau et assainissement – déchets ménagers et assimilés. C'est la Société des eaux de Marseille, une (très grosse) filiale de Veolia qui en a la charge.

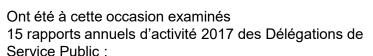
A surveiller de près ... enfin ... comme on peut ...



La RTM n'est pas une DSP, c'est un EPIC (régie) : la gestion est publique mais les 3 460 salariés relèvent du droit privé.



http://webdelib.e-mrs.fr/webdelib/documents/2019 04 01 08 30/pdf/D0PZJ.pdf



Palais Omnisports Marseille Grand Est,

Centre équestre Pastré,

Complexe sportif René Magnac,

Relais nature Saint Joseph,

Relais nature la Moline,

Ferme pédagogique du Roy d'Espagne,

Ferme pédagogique de la Tour des Pins,

Ferme pédagogique du Collet des Comtes,

Château de la Buzine.

Espaces culturels du Silo d'Arenc,

Cité de la Musique,

Café musique de l'Affranchi,

27 Maisons pour Tous,

Restauration scolaire du 1er degré,

Stationnement payant sur voirie.

le rapport annuel 2017 du contrat de partenariat pour la reconfiguration du Stade Vélodrome (qui n'est pas une DSP)

8 rapports sur le renouvellement de Délégations de Service Public :



Prophète ; MPT Vallée de l'Huveaune ; MPT de la Maison des familles et des associations 13/14ème).

Relais nature la Moline.

Sous-traités d'exploitation de la plage des Catalans (2

lots).

3 rapports sur le lancement de procédure de Délégations de Service Public

Maison pour Tous de Saint Just,

Parc des Expositions de Chanot,

Sous-traités d'exploitation de la plage de la Pointe Rouge (7 lots)

2 synthèses de rapports annuels de délégation de service public de la Métropole Aix-Marseille Provence ont été communiquées pour information :

Eau/assainissement,

Déchets ménagers et assimilés.











A surveiller de près ... celle du Parc Chanot ...

La DSP actuelle détenue par la SAFIM prend fin 31 décembre 2019.



Visiblement, il y a eu réflexion puisque fin décembre 2018 au CM décalé, une délibération mentionnant le choix d'une concession désormais de travaux et de service à été « délibérée » et votée :



http://economie.marseille.fr/sites/default/files/contenu/economie/PDF/procedure_dsp_parc_chanot.pdf



Chose faite 28 février 2019 : Marseille-Chanot/4280033



1 mois pour répondre ... marché estimé à 1 200 000 000 € (sic c'la valeur estimée du marché) pour une duré de 30 ans !







Une délibération de juin qui repoussé l'échéance de fin de la DSP actuelle au 31 décembre 2020 histoire de se laisser plus de temps.

Affaire pour en faire un complexe mêlant sport et concert

https://collectif-pour-la-renovation-des-ecoles.fr/argumentaire/business-et-si-la-reelle-mission-deyraud-a-lom-netait-pas-du-tout-sportive/

Surveillons la CCSPL

CCSPL: Commission Consultative des Services Publics Locaux

http://webdelib.e-mrs.fr/webdelib/documents/2019 09 16 08 30/pdf/D0QI3.pdf

8 représentants associatifs :

Au titre de la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier :

Jean-Marc CHAPUS

Claude TOSTAIN

Au titre des associations de parents d'élèves :

Vanessa ALESSANDRINI (APEL du Cours ND de France)

Sylvie VIOLETTE (APE École élémentaire Roy d'Espagne)

Emnanuel NOUTARY (APEL du Cours ND de France)

Au titre des associations familiales :

Philippe MONTGUERS (UDAF13 décédé depuis 2015)

Jean-Maurice AIRAUDO (UDAF13)

Au titre des associations culturelles :

Patrice ANGOSTO (Teknicité, Culture et Développement)

Au titre des associations sportives :

Michel PEIFFER (Stade Marseillais Université Club)

Au titre des associations de consommateurs :

Jamy BELKIRI (association Familles de France)

Au titre des associations d'usagers de service public :

Françoise DOUAGLIN (Fédération des Commerçants du Centre-Ville)

Patricia BLANCHET (Présidente CAPEB13)

Exemple de compte-rendu au hasard : https://marseille-contre-les-ppp.fr/wp-

files/Rapport%20Conseil%20Municipal%2016%20Octobre%202017%20-%20CR%20Commission%20Consultative.pdf

















Au bout du bout ...

















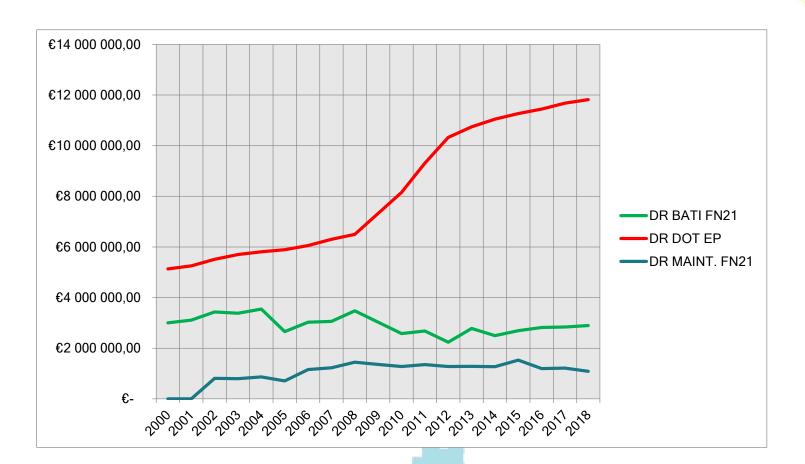
Les écoles

Heu... publiques ou privées ?

Ta gueule !

T'es chafouin ?

Un petit focus – Evolution des Dépenses réelles F21









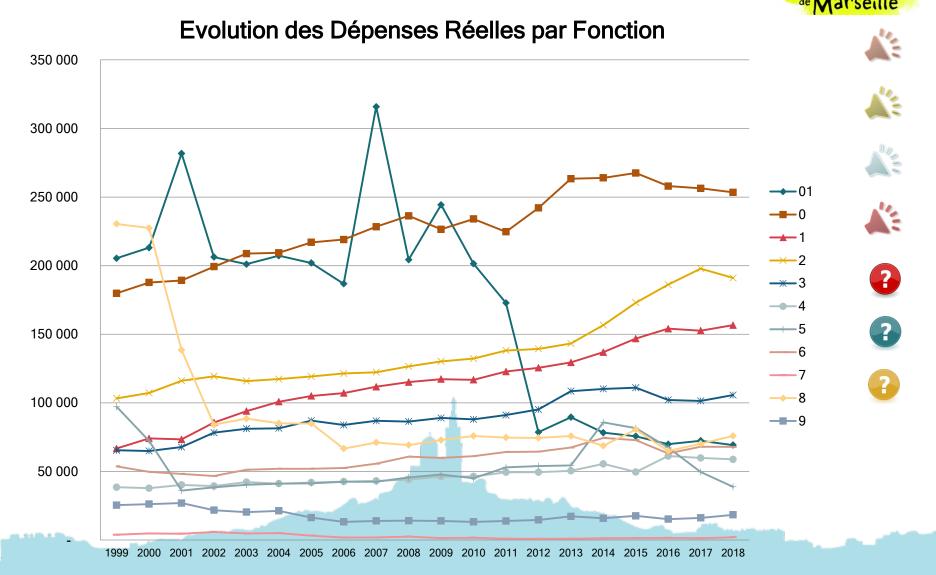








Un petit focus – Evolution des Dépenses réelles F21



Un petit focus – Dotation des écoles private

















Un compte qui compte pour plus du tiers du budget de fonctionnement ... forcément ça interpelle ...

65	Autres charges de gestion courante	627 906,00	12 899 509,98
6556	Indemnités de logement aux	0,00	7 276,00
	instituteurs		
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	11 677 076,98
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	15 157 00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	1 200 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes	627 906,00	0,00
	privée		

Et ça amène à des recherches ...

pour les années 2016/2017/2018 : <u>Délibération 15-28434-DVSEJ</u> Pour les années 2013/2014/2015 : <u>Délibération 12-1349-SOSP</u> Pour les années 2010/2011/2012 : <u>Délibération 10-1138-SOSP</u>

Pour l'année 2009 : <u>Délibération 08-1141-SOSP</u>
Pour l'année 2008 : <u>Délibération 07-15335-EDUC</u>
Pour l'année 2007 : <u>Délibération 06-14223-EDUC</u>
Pour l'année 2006 : <u>Délibération 06-12525-EDUC</u>
Pour l'année 2005 : <u>Délibération 05-1174-CESS</u>

Pour l'année 2003/2004 : <u>Délibération 03-7929-EDUC</u> Pour l'année 2002 : <u>Délibération 02-6678-EDUC</u>

Pour les années 2000/2001 : Délibération 99-2132-EDUC

Un petit focus – Dotation des écoles private

Année	€/élève	€/élève en ZEP RP	Nombre d'élèves concernés	Cumul (hyp : 1/5 des él. en RP)
1999	411,61 €		11800	4 857 025,69 €
2000	442,10 €		11850	5 238 910,48 €
2001	457,35 €		11900	5 442 429,92 €
2002	468,00 €		11950	5 592 600,00 €
2003	474,00 €		12100	5 735 400,00 €
2004	489,00 €		12200	5 965 800,00 €
2005	489,00 €		12300	6 014 700,00 €
2006	488,00 €	513,00 €	12400	6 113 200,00 €
2007	503,00 €	528,00 €	12400	6 299 200,00 €
2008	518,00 €	543,00 €	12450	6 511 350,00 €
2009	543,00 €	568,00 €	12946	7 094 408,00 €
2010	650,00 €	675,00 €	13000	8 515 000,00 €
2011	730,00 €	755,00 €	13000	9 555 000,00 €
2012	800,00 €	825,00 €	13000	10 465 000,00 €
2013	815,00 €	842,00 €	13000	10 665 200,00 €
2014	830,00 €	857,00 €	13000	10 860 200,00 €
2015	850,00 €	877,00 €	13000	11 120 200,00 €
2016	855,95 €	883,14 €	13300	11 456 457,74 €
2017	864,51 €	891,97€	13400	11 658 022,49 €
2018	873,15 €	900,89 €	13400	11 774 602,71 €











- 2
- 3

- Dotation qui va au-delà de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012
- http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/EG-BUDGET/R001/DOCUMENTS/Mayenne.pdf
- http://citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/EG-BUDGET/R001/DOCUMENTS/Vend%C3%A9e.pdf
- Réflexion remise en cause par l'école obligatoire dès les 3 ans (Petite Section), attention, les villes n'ayant pas d'impact sur le budget n'auront pas d'aide financière ...
- Normalement : négociation avec les OGEC, quit à aller au Tribunal Administratif!
- Caisse des écoles : 1,3 M€ non contrôlable dans les attributions, les écoles privées peuvent en bénéficier ...

Au bout du bout ...

















Les PPP

Les PPP

Une bonne idée sauf que ...

États genéraux de Marseille

- PPP du Stade Vélodrome :
 - Développement durable
 - Une histoire de GER p.198
 - Contrats alambiqués p.264
 - Actionnariat mouvant comme tous les PPP p.263 (désormais dans un fond d'investissement)
 - https://marseille-contre-les-ppp.fr/wp-files/StadeVel/Conseil%20Municipal%20-%20Rapport%20Stade%20V%C3%A9lodrome%202017.pdf
- PPP des écoles : Caramba ! encore raté ...
 - La bonne nouvelle : la DRFIP valide le fait que la ville peut emprunter 357 M€.
 - Lien: https://marseille-contre-les-ppp.fr/wp-files/Rapport%20Conseil%20Municipal%2016%20Octobre%202017 %20-%20Annexe%204.pdf
 - Lien du rapport : https://marseille-contre-les-ppp.fr/wp-files/Rapport%20Conseil%20Municipal%2016%20Octobre%202017
 %20-%20Annexe%203.pdf p.26















Au bout du bout ...







La Cour des Comptes En exclu : le rapport 2018











La suite

Parce que ce ne sera jamais fini ...

- https://citoyen-ne-s-de-marseille.fr
- Appel à idées
- Appel aux bonnes volontés
- Forum dédié
- Centralisation des informations
- Les COMMUNS
- Outil exploitation de l'opendata national des CA depuis 2014 (base de données en place)
- Appels d'offres Archivage des dossiers

















La suite

Parce que ce ne sera jamais fini ...

















